



Avant la sortie, bras à droite, sortir et c'est gagné !

gauche tant que la sortie n'est pas en vue.

Reste sur la voie de droite, bien au milieu, bras tendu sur la gauche et renverse à droite.

N'utilise pas la bande verte autour, c'est un piège, tu seras serré à l'arrêt maintenant, cycliste, jette-toi dans l'arène avec ta petite reme !

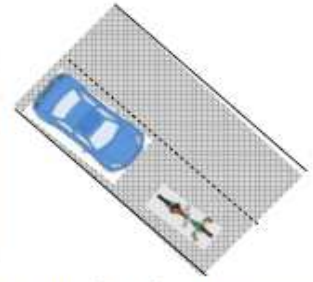
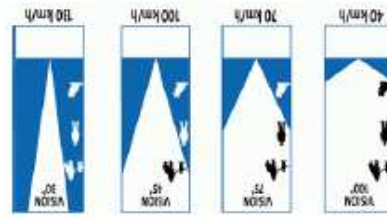
Le but : ne jamais arrêter le flux de bagnoles.

automodèle.

Le rond-point est le summum de l'aménagement circulaire

Tourner en rond ... Point

Et au feu rouge, on est mieux vu (et moins entlué) si on se place devant la file de voiture. Un espace est parfois prévu.



automobilistes, eux, refusent de rouler dans le caniveau !

Il est autorisé de garder 1 m sur sa droite. Regardez les roues de droite d'une voiture, roulez dans la même ligne. Les

- Pour obliger les voitures à ralentir avant de doubler et à attendre le moment propice au dépassement en sécurité.

- Pour avoir une marge de sécurité sur sa droite.

(médicaments)

- Pour rester dans le champ de vision de l'automobiliste (qui diminue avec l'âge, l'alcool, les stupéfiants ou certains médicaments)

Pour rouler en sécurité, il faut se positionner pas trop à droite ! La voiture prend toute la place, le vélo doit prendre sa place !

complexe d'infériorité, il faut s'insérer !

Le mal du cycliste est la peur de gêner la circulation, mais le cycliste ne gêne pas la circulation, il en fait partie. Plus de

A vélo dans la circulation

COLLECTIF POUR L'ESSOR DU VÉLO À TOULON

BALADE VELO

RDV
le 1er jeudi
du mois

18h15
à la gare



lamassecritique.fr

www.facebook.com/massecritiquetoulon

Livret pour une
pratique digne et
libérée de la
bicyclette

« Le conducteur doit adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers et doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. » (Article R412-6)

remarque.

- Ne pas être un sale gosse impatient ! leur fera-t-on également klaxonner », peut-on leur répondre.

- Attendez quelques secondes, quelques minutes ... comme les automobilistes le font derrière les tracteurs, sans oser les

« Mais comment faire ? vous demandera l'automobiliste.



conduire pour une durée de trois ans est possible.

retard, et une peine complémentaire de suspension du permis de Cette infraction est punie d'une amende de 135 €, 3 points de (Article R414-4)

moins d'1 m en agglomération et d'**1m50** hors agglomération. R413-17) et **ne doit pas** en tout cas s'en approcher latéralement à Pour dépasser un cycliste, l'automobiliste **doit ralentir** (Article

Dépassement

Les sans-gênes

Est considéré comme gênant, des véhicules stationnés ou à l'arrêt sur des zones prévues pour les piétons ou pour les vélos, mais aussi en bordure des bandes cyclables. (Article R417-10)

Toutes les bandes cyclables dessinées en bordure de places de parking peuvent donc être considérées comme inutilisables par les cyclistes.

La FUBICY (Fédération des Usagers de la Bicyclette) recommande des bandes cyclables entre 1m20 et 1m50, et considère celles entre 0,75m et 1m20 comme un refuge, non comme un espace cyclable.



Les trottoirs

Il est interdit pour toute personne de plus de 8 ans de rouler à vélo sur les trottoirs (Article R412-34). Dans certains cas, c'est la seule solution pour le cycliste qui souhaite rentrer vivant chez lui. Il est donc conseillé de rouler au pas et de respecter les piétons, ce qui ne vous empêchera pas pour autant de prendre une amende.

Le piéton-automobiliste pleurera souvent de sa peur des dangereux cyclistes utilisant les trottoirs. Le danger et la peur du piéton est à relativiser, surtout lorsque l'on voit les pistes cyclables prises d'assaut par les promeneurs, joggers, avec chiens et enfants en liberté, tous détendus, spectacle inconnu des grands boulevards.

Et on a même le droit de rouler la nuit sans gilet jaune en siège vide nous le reproche !

ce serait le comble que des personnes roulant de front avec un (Article R431-7). A l'automobiliste d'apprendre la patience ! Et la nuit. Et tant qu'un véhicule n'a pas annoncé son approche Et on a aussi le droit de rouler à 2 de front jusqu'à la tombée de rue qui considère la voie publique comme un lieu de partage.

Ces avancées récentes sont notamment les résultats du code de la et zones de rencontre.

Et le sens interdit ? On a le droit de le prendre dans les zones 30



des « tourne à gauche »

droite, aller tout droit, et des expérimentations sont en cours pour panneaux l'autorisant dans de plus en plus de cas : pour tourner à décrite du grillage de feux a amené à l'apparition de nouveaux Les pratiques des cyclistes font évoluer le code. La pratique Ou alors on le prend !

Et oui ! On a le droit !

Intro

« Le code de la route, c'est pour tout le monde ! » Nous avons tous déjà entendu cette phrase sortir de la bouche d'un automobiliste fustigeant les cyclistes qui ne respectent rien. Nous pouvons lui répondre : « Oui, mais ... »

Le code de la route, apparu avec l'invasion des routes par les voitures, différencie les usagers selon leur nombre de roues, la présence de moteur, le poids du véhicule, etc. Les obligations et interdictions sont différentes. Et pour une même infraction, l'amende peut varier.

La grande différence entre l'infraction commise par un automobiliste et celle d'un cycliste est que l'automobiliste peut amener à un accident grave, voir mortel alors que le cycliste va représenter un danger, le plus souvent pour lui-même.

Ce livret a pour but de rappeler à tous quelques règles du code de la route et les pratiques pour rouler en sécurité à vélo.

Est-il nécessaire de rappeler aux automobilistes que même si un cycliste commet une infraction, ça ne donne pas le droit à l'automobiliste de lui appliquer la peine de mort ?